

Précisions sur la période 1918/1929

A la fin de la première guerre mondiale, le stock de timbre de franchise militaire au type semeuse camée 10 centimes rouge est très important. La Poste décide donc d'utiliser ces timbres qui n'ont pas eu d'utilité pendant cinq ans avant de procéder à une nouvelle impression. Il faut reconstruire le pays et toutes les économies sont bonnes à faire.

En 1921, pendant la période d'inflation, où les timbres étaient surchargés de nouvelles valeurs pour pouvoir être utilisés, l'administration postale décide de surcharger les restants des timbres au type semeuse camée 10 centimes rouge et imprimés en 1915 et 1916 des lettres FM pour les utiliser comme timbre de franchise. C'est ce qui fut fait, c'est pour cette raison que l'on a les Millésimes 5 et 6. Il ne faut surtout pas croire que ce sont des timbres imprimés en 1905 et 1906. Il n'y a pas d'erreur de chronologie dans cette succession d'émissions.

Les timbres furent donc distribués aux ayants droits, c'est à dire aux sous-officiers de l'armée de terre et de la marine et aux hommes du rang de ces deux Armées, toujours à raison de 2 par mois et par homme.

L'inflation allant galopante, ces timbres servirent jusqu'au 1er juillet 1929 et en tout état de cause ils sont utilisés après cette date jusqu'à extinction des stocks.

C'est pour cela que l'on a des oblitérations en 1930, 1931 et même 1933.

On se rend compte avec l'emploi du timbre 10 centimes rouge semeuse camée qu'une faille vient de s'ouvrir dans la pensée générale de l'Administration postale qui tenait tant à ce que le timbre de Franchise Militaire, soit le timbre qui affranchissait la lettre simple du service Intérieur.

Ne reçoivent pas de timbre de Franchise Militaire les personnels dits en "campagne" ou en "occupation" (Occupation de la Rhénanie principalement) qui bénéficient de la franchise postale comme pendant la Première Guerre Mondiale.

Pierre Follot